

# Les Etats-Unis haussent le ton contre le « greenwashing »

## RÉGULATION

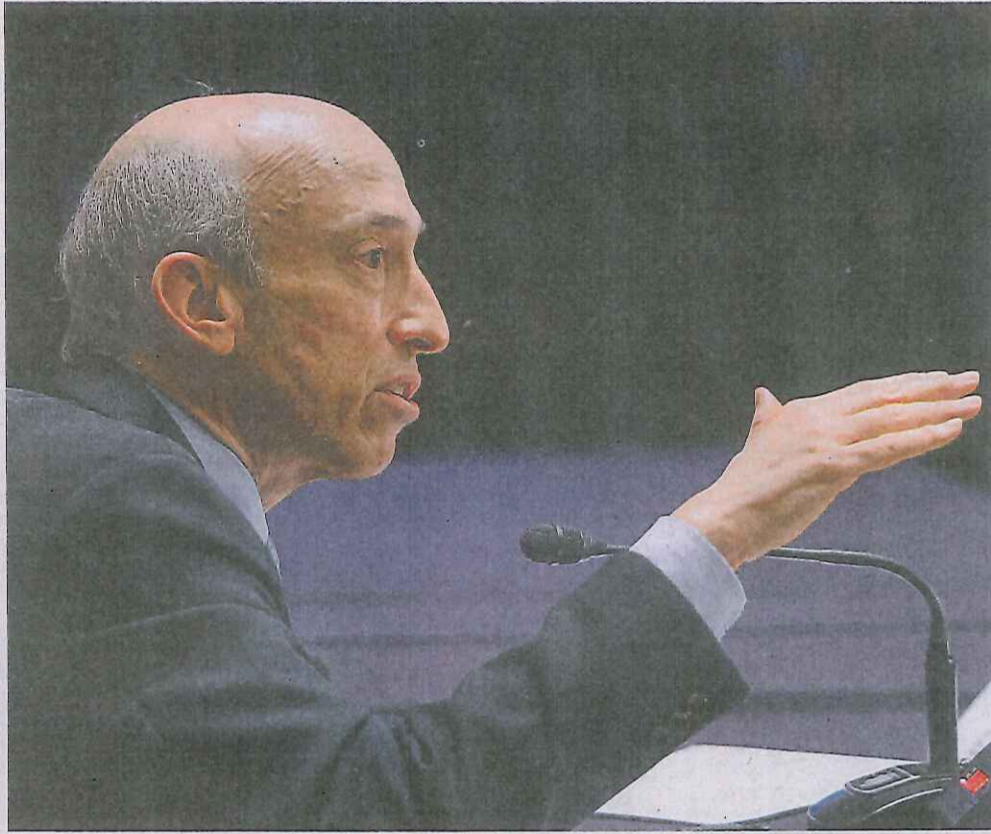
Face à une offre de finance verte qui explose, la Securities and Exchange Commission (SEC) veut préciser les informations que les fonds doivent fournir pour se prétendre « durables » ou socialement responsables.

Marion Heilmann  
@MarionHeilmann

Les régulateurs haussent le ton. Face à la déferlante de fonds ESG (environnement, social et gouvernance), « verts » ou « à impact » qui inondent les marchés financiers depuis quelques années, ils estiment que les clients devraient être mieux informés sur ces critères souvent mal définis et propices à toutes les formes de « greenwashing ».

Selon des informations du « Financial Times », le régulateur américain des marchés financiers, la Securities and Exchange Commission (SEC), s'appête à proposer un ensemble de règles qui préciseraient les informations à fournir par les fonds d'investissement qui se disent ESG ou durables.

Ces nouvelles règles concerneraient la manière dont les fonds ESG sont commercialisés, la façon dont ces critères régissent les investissements et comment ces fonds votent lors des assemblées générales des entreprises dans lesquelles ils investissent. Le comité de la SEC devrait voter mercredi sur ces nouvelles règles avant de les rendre publiques. « Les critères utilisés pour définir les fonds ESG sont très nombreux et pas toujours utilisés à bon escient », avait déclaré le président de la SEC, Gary Gensler, en mars. « Il est peut-être temps de faire en sorte qu'il soit plus facile de dire si un fonds est vraiment ce qu'il prétend être ». Ces propos venaient appuyer ce que les ONG dénoncent depuis des années : le flou des critères utilisés par les fonds ESG. Sur un marché de l'investissement responsable qui pourrait atteindre les 3.000 milliards de dollars cette année, la SEC a déjà commencé à sévir. Lundi,



« Il est peut-être temps de faire en sorte qu'il soit plus facile de dire si un fonds est vraiment ce qu'il prétend être », avait déclaré le patron de la SEC, Gary Gensler, en mars. Photo Reuters/Evelyn Hockstein

pour la première fois, elle a annoncé une amende de 1,5 million de dollars contre la branche de conseil en investissement de la banque américaine BNY Mellon. La SEC lui reproche d'avoir, entre juillet 2018 et septembre 2021, assuré dans divers documents que tous les investissements placés dans certains fonds avaient été analysés au regard de critères ESG « alors même que cela n'avait pas toujours été le cas ».

### La pression monte

La pression monte un peu partout dans la gestion d'actifs. La SEC et la justice fédérale américaine enquêtent toujours sur DWS. La filiale d'asset management de Deutsche Bank est soupçonnée de « greenwashing » pour avoir surestimé le poids de ses encours utilisant des critères ESG. La SEC avait déjà adopté en mars un projet de règles plus strictes sur la divulgation des informations liées à l'impact climatique des entreprises cotées, afin

d'améliorer la qualité des informations fournies aux investisseurs. Si la gestion d'actifs avait jusqu'à présent largement échappé aux sanctions, l'état se resserre. De l'autre côté de l'Atlantique, la Banque centrale européenne s'est également inquiétée lundi de la véracité de la communication des entreprises sur leurs politiques climatiques, dans un premier extrait de son futur rapport sur la stabilité financière. « Le greenwashing pose un risque pour la

stabilité financière », redoutent les auteurs du rapport.

Dans ce contexte, les propos du patron mondial de l'investissement responsable d'HSBC AM estimant que le risque climatique était surevalué sont du plus mauvais effet. Si HSBC s'est immédiatement désolidarisé de ces propos et a suspendu le responsable de ses fonctions, le scandale tombe mal au moment où la finance verte est passée au crible. ■

## Les fonds durables en perte de vitesse

Selon la dernière étude de Morningstar sur l'évolution des encours des fonds durables, ceux-ci ont attiré 97 milliards de dollars au premier trimestre, soit une baisse de 36 % de la collecte par rapport au dernier trimestre 2021. Les fonds durables ont été victimes de l'inquiétude des investisseurs concernant l'envolée de l'inflation et la guerre en Ukraine. Ils ont pourtant mieux résisté que le marché des fonds dans sa globalité, qui a vu les souscriptions chuter de 73 % sur la même période, selon Morningstar. Les fonds durables représentent aujourd'hui 2.770 milliards de dollars d'actifs.

# L'AG de Shell perturbée par des militants pour le climat

## ACTIONNARIAT

L'assemblée générale a été interrompue après que des manifestants ont fait irruption et accusé la stratégie climatique du groupe de causer de lourds dégâts environnementaux.

Laurence Boisseau  
@boisseaul

L'assemblée générale de Total-Energies qui se tient ce mercredi sera-t-elle plus ou moins perturbée que celle de Shell, la veille ? Le groupe pétrolier qui a déménagé en novembre son siège social de La Haye à Londres a dû faire appel à la police pour expulser une quarantaine de manifestants pour le climat.

Ces derniers ont fait irruption, une demi-heure après le début de la réunion annuelle, en apostrophant les actionnaires. « We will stop you » ont chanté des militants sur l'air de « We will rock you », tandis que d'autres hurlaient « Arrêtez de vous leurrer en disant que vous ne faites aucun mal. Pensez à vos enfants et à votre famille. Ils n'échapperont pas aux effets de l'urgence climatique » ou encore « il n'y a pas de dividendes de la pollution ». Au final, la réunion a été suspendue durant deux heures, le président du conseil d'administration, Andrew Mackenzie ayant été totalement dépassé par les événements. Pendant ce temps, dehors, à Westminster, d'autres militants scandaient « Shame on Shell » (honte à Shell). Lorsque l'AG a pu reprendre, ce sont cette fois

des actionnaires institutionnels qui se sont relayés pour mettre le climat au cœur des questions au conseil d'administration.

Quelques jours avant, Money Rebellion, la branche d'Extinction Rebellion qui cible les institutions financières, avait annoncé son intention de manifester avec d'autres organisations écologistes pour dénoncer l'inaction climatique de la « major » pétrolière, après avoir perturbé ces dernières semaines les AG des banques HSBC, Barclays et Standard Chartered.

### Deux fois plus d'opposition

Le plan climatique de Shell, soumis au vote consultatif des actionnaires, a, malgré tout, été approuvé. Mais, à 79,9 % seulement, soit un score de 10 points de base inférieur à celui de 2021. A l'inverse, l'autre résolution climatique déposée par des actionnaires coordonnées par l'ONG Follow This, n'a récolté que 19,9 % de votes pour, contre 30 % l'an dernier. « Les investisseurs ont adhéré à la thèse de Shell qui explique que la crise créée par le conflit en Ukraine est plus importante que la crise climatique », a indiqué Mark van Baal, fondateur de l'ONG.

Ce mercredi, l'AG de Total-Energies risque d'être agitée. Le groupe, qui a publié des résultats record au premier trimestre hors éléments exceptionnels liés à la Russie, s'attend à des perturbations de la part de manifestants climatiques et a mis en place des systèmes de sécurité maximum. Les assurances du Crédit Mutuel ont annoncé mardi qu'elles voteront contre la résolution climatique proposée par le groupe. C'est le 9<sup>e</sup> investisseur à annoncer publiquement son opposition au Say On Climate du pétrolier. ■

## annonces judiciaires & légales

Commune du Plessis-Robinson

### MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

de l'étude d'impact du dossier de permis de construire n° PC 09206021 1358 pour le projet de construction de 842 logements au 133 avenue de la Résistance au Plessis-Robinson

Conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement, le dossier relatif au permis de construire n° PC 09206021 1358 pour la construction de 842 logements au 133 avenue de la Résistance au Plessis-Robinson, complété de l'étude d'impact et ses annexes, de l'avis de l'autorité environnementale, du mémoire en réponse, est mis à la disposition du public du 8 juin 2022 à 8h30 au 8 juillet 2022 à 17h, avant approbation.

La mise à disposition est organisée par la Commune du Plessis-Robinson, autorité compétente pour délivrer le permis de construire : Centre Administratif Municipal - 3 place de la Mairie - 92350 Le Plessis-Robinson (01.46.01.44.23 - urbanisme@plessis-robinson.com).

L'ensemble du dossier sera consultable selon les modalités suivantes :

- au service de l'Urbanisme - 3 place de la Mairie 92350 LE PLESSIS-ROBINSON (Centre Administratif Municipal) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00,
- sur le site internet <http://plessis-robinson.miseadispotion.net> ;
- via un lien internet depuis le site internet de la ville du Plessis-Robinson ([www.plessis-robinson.com](http://www.plessis-robinson.com) - rubrique Service Urbanisme) ;
- depuis un poste informatique situé au service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson.

Le public pourra faire ses observations :

- sur un registre à feuillets non mobiles, au service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://plessis-robinson.miseadispotion.net> ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [plessis-robinson@miseadispotion.net](mailto:plessis-robinson@miseadispotion.net) ;
- par voie postale à l'adresse suivante : Centre Administratif Municipal - Service de l'Urbanisme - MAD La Fontaine du Moulin - 3 place de la Mairie - 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Toutes les observations devront être reçues au plus tard le 8 juillet à 17 h.

Cet avis sera :

- mis en ligne sur le site internet de la Ville du Plessis-Robinson
- affiché aux 4 angles du terrain du projet 133 avenue de la Résistance
- publié dans deux journaux départementaux

La décision pouvant être adoptée au terme de la participation du public : délivrance du permis de construire n° PC 092060211358 par la Commune du Plessis-Robinson, autorité compétente.

EP 22-235 / contact@publilegal.fr

## annonces judiciaires & légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Département du Val de Marne

Etablissement Public Territorial 12  
Grand-Orly Seine Bièvre

Projet de modification n°6 du Plan Local de ville de Choisy-le-Roi

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 19 mars 2022, le Président de l'établissement public territorial a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de Choisy-le-Roi.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles préalablement paraphés par la Commissaire Enquêtrice, seront déposés à la Mairie de Choisy-le-Roi (Hôtel de Ville, Place Gabriel Péri - 94600 Choisy-le-Roi) pendant 31 jours consécutifs, du mardi 7 juin 2022 au jeudi 7 juillet 2022 inclus, aux jours et horaires ordinaires d'ouverture au public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses éventuelles observations sur le registre d'enquête, ou les adresser en Mairie, par écrit, au Commissaire Enquêteur qui les annexera au registre.

La décision n°E22000048/77 en date du 29 avril 2022 du premier vice-président du Tribunal Administratif de Melun, Monsieur Benoist Guével, a désigné Monsieur Gilles de Sorbier de Pougnaudresse en qualité de commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur siègera à la Mairie de Choisy-le-Roi (Hôtel de Ville, Place Gabriel Péri - 94600 Choisy-le-Roi) pour y recevoir toutes les personnes intéressées les :

- mardi 7 juin de 14h à 17h30
- samedi 25 juin de 9h à 11h30
- jeudi 7 juillet de 14h à 17h30

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Choisy-le-Roi (Hôtel de Ville, Place Gabriel Péri, service Urbanisme Réglementaire, 2<sup>ème</sup> étage) aux heures et jours habituels d'ouverture.

Le Président de l'établissement public territorial  
Grand-Orly Seine Bièvre

EP 22-237 / contact@publilegal.fr

## annonces judiciaires & légales

AVIS AU PUBLIC

### PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

L'entreprise : ANUBIS INTERNATIONAL SERVICES « AIS »

Dont le siège social est au : 72 Bis, Avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy en France, immatriculée au registre du commerce de Pontoise sous le numéro 401 338 678, gérant Dominique VERNHES.

A déposé un dossier de création d'une chambre funéraire, sise Cargo City, en Zone Cargo de l'Aéroport de Paris Charles de Gaulle sur la commune de Tremblay-En-France (93290), au 3 rue du Té, bâtiment référencé sous le numéro « 3434 » composé de deux modules A & B.

Aménagement d'un bâtiment existant d'une surface Rdc + R+1 de 719,28 m². Superficie en RDC de la chambre funéraire 502,80 m² comprenant :

#### ACCES PUBLIC

- Etablissement recevant du public (ERP) de 5ème catégorie type V
- 2 hall d'accueil (40 m² chaque)
- 2 salons de présentation (19,20 m² et 18,40 m²)
- 1 salon de présentation (51,60 m²) mixte salle de cérémonie Omni culte (50 places).
- Parking : Nombre de places 10 à dont 1 pour personnes à mobilité réduite

#### ACCES TECHNIQUE :

- 1 salle de préparation et de soins de conservation (33 m²)
- 2 salles de toilettes Rituelles (15,80 m² chaque)
- 16 cellules réfrigérées dont 4 négatives
- 1 salle catastrophe d'une capacité de 25 corps (39,70 m²)
- 1 espace personnels
- 1 entrée (Module B) de réception des corps sans cercueil avec un espace de circulation de 32,30 m²
- 1 entrée (Module A) de chargement des cercueils avec un espace de circulation de 85,15m²
- Stockage R+1 : 125 m²

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h / 13h30 - 18h  
Le samedi de 9h - 12/14h 16h

Date envisagée d'ouverture au public : 1 Août 2022

Cette création est soumise à décision préfectorale après consultation du conseil municipal concerné et avis et du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires (CODERST).